

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023
Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 4**

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

**BUDGET REPAS A DOMICILE 2023
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Date de convocation : 17 novembre 2023

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 29 novembre 2023

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND, Mme DI MEGLIO, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU, Mme ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD, Mme Yvonne VACKER, qui a donné pouvoir à M. BAUDIN, M. Laurent FERON, qui a donné pouvoir à Mme NADAL, Mme Joëlle AUMONIER, qui a donné pouvoir à Mme DORET-FOURNIER, Mme Rosane BARATON, qui a donné pouvoir à Mme DI MEGLIO, M. Jean-Marie CHALET, qui a donné pouvoir à Mme NIETO.

ABSENT :

Monsieur le Président expose :

Je vous propose d'adopter la décision modificative budgétaire suivante du budget Repas à Domicile 2023 pour prendre en compte :

- en 613.5 : les frais occasionnés par les locations de véhicules pour remplacer notre camion en réparation (+5 000€) ;
- en 60623 : l'ajustement des achats de repas (+ 5 000€).

.../...

FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE COMPTE	DEPENSES	RECETTES
011	60623	Alimentation	5 000.00	
	6135	Locations mobilières	5 000.00	
74	7478	Subvention et participation autres organismes		10 000.00
TOTAL			0,00	00,0

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **ADOPTER** cette décision modificative n°1 2023 du budget repas à domicile.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour extrait conforme
NIORT, le 29 novembre 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGE
Et par délégation,
Le Vice-Président
SIGNE
Nicolas VIDEAU